

**Connaissez-vous les nouveaux candidats au Conseil d'État ?
 Savez-vous quelle position ils défendent concernant le Service public ?
 Comment ils perçoivent le rôle de l'État ?
 En cinq questions ciblées, nous vous proposons de vous familiariser avec les sept nouveaux candidats, afin d'aller voter en connaissance de cause !**

Nom-prénom	Bachmann Albert	Ganioz Xavier	Garnier Marie	Ith Markus	Nobs Pierre-Olivier	Page Pierre-André	Ropraz Maurice
Parti politique	Indépendant	Parti socialiste	Verts	PLR – Les Libéraux-Radicaux	PCS, Parti-Chrétien-Social	UDC	PLR, les Libéraux-Radicaux
							
Question 1 : Exprimez en trois mots – clé votre perception de l'administration cantonale fribourgeoise	Je me réjouis qu'elle soit très bien notée sur le plan de la Confédération et occupe le 1er rang en termes d'efficacité en Suisse romande. D'ailleurs, dans le cadre de mes différents mandats, je peux le confirmer. Nous savons parfois que les réponses sont un peu lentes. C'est sans doute dû à notre impatience et au fait que nous avons tendance à nous croire seuls au monde. Le canton compte 167 communes et c'est bien connu, chacune voudrait être servie dans des délais plus ou moins raisonnables.	<ul style="list-style-type: none"> - Efficace - Compétente - Aimable (non seulement je le pense mais je n'invente rien non plus : l'Info-chambres de commerce de Suisse latine de juin 2011 le prouve : l'administration fribourgeoise est la meilleure de Suisse romande).	<ul style="list-style-type: none"> - Efficace - apolitique, bilingue - aurait besoin d'un fonctionnement qui dépasse les clivages sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - diversifiée - complexe - capable de s'adapter 	<ul style="list-style-type: none"> - Au service de la population du Canton - Compétente et attentionnée - Indispensable au bon fonctionnement de notre canton et de nos institutions 	En ma qualité d'élu (syndic de Châtonnaye, député), j'ai toujours apprécié la serviabilité et l'efficacité des collaboratrices/teurs de l'État. Cela dit, il y a parfois incompréhension ou tension entre administrés et collaboratrices/teurs de l'État. Ces derniers ne doivent alors pas oublier que si l'on s'adresse à l'administration, c'est que l'on est dans une situation problématique : amende à régler, impôts à payer, dépôt de papiers en suspens, affaire judiciaire en cours, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - proximité - efficacité - partenariat
Question 2 : Pensez-vous que certaines tâches, pour l'instant dévolues à l'État, devraient être confiées à des organismes privés, afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts ? Si oui, lesquelles en priorité ?	C'est difficile de l'exprimer ainsi sans avoir fait une analyse complète des tâches de l'État. Je ne suis pas certain que cela reviendrait meilleur marché. Souvent, lorsque des travaux sont externalisés les coûts sont inférieurs (prix concurrentiel pour obtenir le travail). Par la suite, les prix remontent gentiment et le travail coûte souvent plus cher. En conclusion, il faut vraiment une analyse fine avant de décider d'externaliser certaines tâches. Après cet exercice, je peux accepter une telle démarche pour autant qu'elle soit favorable à l'État sur le long terme.	Non, je pense résolument que le travail accompli par l'administration de l'État est suffisamment bien fait pour s'affranchir d'une libéralisation des tâches. Confier des tâches à des organismes privés peut menacer des places de travail et atteindre la mission de service public de l'administration.	Il doit y avoir une juste répartition des tâches entre le privé et le public, pas nécessairement pour réduire les coûts mais pour que chacun puisse jouer son rôle. Des ONG comme la Croix-Rouge ou Caritas doivent pouvoir obtenir des mandats de prestations. Dans l'administration centrale, je ne vois actuellement pas ce qui pourrait être délégué au privé. La gouvernance des SA, dont l'État est actionnaire majoritaire, est problématique, dans la mesure où elles échappent en même temps au contrôle des citoyens et, en tout cas partiellement, à la concurrence des autres privés. Le rôle de l'État doit encore être clarifié dans ces sociétés.	Sur le fond, il est souhaitable et opportun que les services et leurs prestataires soient réexaminés en permanence. En cas de changement de prestataire, les tâches ne doivent pas obligatoirement être transférées au secteur privé pour obtenir une meilleure efficacité et une réduction des coûts. Une délimitation plus claire des tâches entre le canton et les communes, pourrait aussi constituer une piste. Par exemple dans le domaine des EMS et de la prise en charge des aînés.	D'une manière générale, je ne suis pas favorable à la privatisation des services publics. Pour moi, on ne peut en général pas comparer les objectifs des services publics avec ceux que pourraient remplir des entreprises privées. Les administrations publiques doivent permettre le meilleur fonctionnement possible de notre État. Elles doivent répondre aux besoins de notre population dans le respect du bien commun et du principe d'égalité des citoyennes et des citoyens et ce contrairement à des entreprises privées dont le but principal est de générer des profits. Cependant, pour certaines tâches bien ciblées et en tenant compte du principe de subsidiarité, je reste ouvert à une collaboration entre le public et	Dans ce domaine, tout est question de coûts et d'efficacité. En principe, si l'État peut économiser une dépense sans nuire à la qualité de la prestation, alors certaines tâches peuvent être dévolues au secteur privé (par exemple, le nettoyage des bâtiments). Cela dit, l'État ne doit pas multiplier les organes et postes de contrôle qui déresponsabilisent le citoyen. Là aussi, il y a possibilité d'économies et sans transfert au privé !	L'administration cantonale bénéficie d'une bonne image, ainsi que le démontrent depuis plusieurs années les enquêtes des Chambres du commerce de la Suisse Romande. L'État ne doit pas être omniprésent mais doit pouvoir intervenir avec rapidité et efficacité dans ses secteurs de compétence. L'exercice de certaines tâches par des organismes privés ne doit pas être tabou en soi. Le souci ne doit toutefois pas tellement être d'externaliser les tâches étatiques mais bien d'éviter de confier aux collectivités de manière systématique de nouvelles responsabilités. Pour chaque nouvelle prestation, il y a lieu de déterminer si l'intervention de l'État est utile, voire nécessaire.

					<p>le privé. Je soutiens par exemple le principe des partenariats dans les cas où des organisations sociales, de protection de l'environnement, culturelles, sportives et/ou des églises, remplissent déjà des tâches, ont entrepris des initiatives et/ou ont lancé des projets depuis de nombreuses années (exemples : prise en charge de personnes handicapées, crèches, coordination du « Pédibus », mesures actives dans le chômage, prévention de la santé, Croix Rouge, etc..) et, bien entendu, pour autant qu'elles soient reconnues d'utilité publique.</p> <p>Pour terminer, j'ajouterai qu'il y a toujours dans toutes les entreprises, tant publiques que privées, des ajustements qui permettent d'optimiser et de gagner en efficacité. J'accepte le principe que toute structure doit se remettre en question régulièrement, afin de rester en permanence efficace et compétitive.</p>		
<p>Question 3 : Certains secteurs comme l'enseignement, la police et les soins connaissent régulièrement des pénuries de personnel. Quelles solutions préconisez-vous pour que l'État reste un employeur attractif ?</p>	<p>Il convient de relever que le travail dans ces différents secteurs requiert une solide formation. La pénurie de personnel qui frappe ces domaines n'est pas propre à notre canton, ni à notre pays.</p> <p>La cause ? Certainement à chercher du côté évolution de la société.</p> <p>Les solutions ? De manière générale, il y a assurément un travail de valorisation à développer pour améliorer l'image de ces fonctions. De manière particulière, pour les collaborateurs-trices de chaque branche, il faut viser un équilibre durable en termes d'approche sociale, économique et environnementale, optimiser les mesures de soutien et d'accompagnement, etc...</p> <p>Ce sont là des propositions qui mériteraient, à mon sens, d'être approfondies.</p>	<p>Le nerf de la guerre étant l'argent, il n'y a pas de miracle. Pour maintenir l'État comme employeur attractif, il faut combattre toute idée de baisse des salaires dans la fonction publique.</p> <p>D'autres mesures sont envisageables, comme la promotion du temps partiel et du job-sharing, mais je pense que l'offre en matière de développement personnel (offre de formations) doit être soulignée et étoffée.</p> <p>On peut aussi imaginer que l'État rende les métiers de la fonction publique plus intéressants, en prenant mieux en compte la balance vie privée-vie professionnelle. Ainsi, des horaires de travail mieux adaptés pour les mères qui allaitent, un congé parental étendu pour les pères, des heures libérées pour la prise en charge de parents impotents, etc... voilà des mesures qui pourraient améliorer la perception de la fonction publique.</p>	<p>Il faut revaloriser les professions d'enseignant - principalement pour l'école obligatoire - de policier et d'«infirmier», qui sont des métiers à responsabilité de plus en plus exposés aux critiques. Des mesures doivent être prises pour que ces professions soient davantage respectées par les supérieurs et les usagers. Les horaires irréguliers et la pénibilité, doivent être correctement compensés et/ou rémunérés. Il faut aussi des effectifs suffisants notamment pour la police de proximité cantonale. Dans ce domaine, une uniformisation des compétences serait aussi bienvenue pour éviter le double emploi.</p> <p>La lutte contre le mobbing est encore à renforcer.</p>	<p>J'estime que le canton de Fribourg propose déjà de bonnes conditions de travail à son personnel à l'heure actuelle. Notamment dans le domaine de la flexibilité du temps de travail ou de la retraite anticipée, l'État se classe assez bien par rapport à d'autres cantons et au secteur privé. Mais comme tout employeur, l'État se doit lui aussi de rester attractif et, le cas échéant, d'adapter ses standards par rapport au secteur privé.</p> <p>Mais pour préserver un bon climat de travail sur la durée, il faut aussi instaurer et favoriser une communication ouverte. Or ceci ne relève pas des conditions de travail, mais des compétences relationnelles et de la capacité à travailler en équipe à tous les échelons.</p>	<p>Les pénuries de main-d'œuvre ont plusieurs origines. D'une part la démographie positive de notre canton (la population du canton de Fribourg est passée de 239'221 à 277'811 habitants de 1999 à 2009) et d'autre part la pénibilité, les horaires difficiles, le manque de reconnaissance, notamment pour les professions de l'enseignement, de la police et des soins.</p> <p>Je ne fais pas partie de ceux qui soutiennent des solutions simplistes pour limiter la démographie.</p> <p>Cette augmentation de population, donc de besoins, est en grande partie liée à l'attractivité de notre économie.</p> <p>Pour ce qui est des enseignants, il me semble que pour inciter plus de personnes à choisir cette voie, il faudrait revaloriser le métier d'enseignant et donner à celui-ci plus d'autonomie sur la manière d'enseigner, tout en améliorant les conditions de travail. Une piste consistant par exemple à limiter les classes à 22 élèves au maximum pour le primaire.</p> <p>Pour le personnel de la santé, il me semble que la première chose à faire serait d'augmenter les effectifs dans les services. Alléger la charge</p>	<p>Enseignement. Il y a quelques semaines, j'ai déposé, avec ma collègue députée Claire Peiry-Kolly, une question au Conseil d'État lui proposant, pour pallier le manque d'enseignants, d'introduire une formation en cours d'emploi. Une formation accélérée débouchant sur un poste d'enseignant à temps partiel dans les classes enfantines ou primaires.</p> <p>Police : ma récente nuit avec la police m'a conforté dans mon constat : la police manque d'effectifs. Il faut donc revaloriser la fonction d'agent de police, son acceptation au sein de la population. Mais il faut aussi lutter contre l'accumulation de charges administratives qui distrait le policier de son rôle premier d'agent de sécurité.</p>	<p>Diverses analyses internes ont démontré que l'État de Fribourg est devenu ces dernières années plus attractif pour ses collaboratrices et collaborateurs, en comparaison inter-cantonale. La reconnaissance de la qualité du travail est essentielle, de même qu'une révision de la loi et de la réglementation sur la caisse de pension, devrait renforcer la lutte contre la pénurie de personnel, en particulier par une flexibilisation de l'âge de la retraite de 58 à 67 ans. Avec l'accord de l'employeur, il sera possible, dès 2012, de réduire à deux reprises son temps de travail pour descendre jusqu'à un minimum de 40%. La flexibilisation du temps de travail doit également améliorer l'attractivité des conditions d'engagement. Enfin, une formation continue de qualité, assortie d'un travail constant sur l'image de la fonction publique, sont des garants incontournables de l'intérêt pour les professions concernées.</p>

					<p>de travail et les horaires et rendre à nouveau plus humain le fait de travailler dans ce secteur. Je pense que ces mesures devraient porter leurs fruits.</p> <p>Pour la police, je pense également qu'il est important d'augmenter les effectifs. Ainsi il sera possible d'alléger les horaires de travail, qui, comme dans le secteur de la santé, sont très irréguliers et pénibles, parfois diurnes, parfois nocturnes. Une autre piste pourrait être d'accepter d'engager des personnes au bénéfice d'un permis C, ou comme l'a fait le canton de Genève, d'augmenter l'âge limite de recrutement de 30 à 35 ans. Le métier de policier est difficile et n'a pas la reconnaissance qu'il mériterait de la part de notre population.</p> <p>Une autre piste consisterait à mettre sur pied un système de formation continue individualisée du personnel, afin d'aider à prévenir les problèmes de motivation ou de santé (burn-out) et d'offrir des possibilités de recyclage dans d'autres secteurs de l'administration. Ainsi on pourrait éventuellement éviter que des collaborateurs se démotivent, se sentent dépassés ou tombent malades.</p> <p>Pour terminer, repenser la grille salariale pour ces trois catégories de professions, pourrait aussi être une façon de les rendre plus attractives</p>		
<p>Question 4 : Dès 2012, l'État va participer au financement des cliniques privées. Doit-il intervenir pour régler leur fonctionnement selon vous (conditions de travail, salaires minimums, etc.) ou plutôt laisser jouer pleinement la concurrence ?</p>	<p>La concurrence n'est pas forcément négative et la privatisation doit, à mon avis, être respectée dans le cadre légal des prescriptions sanitaires.</p>	<p>L'État doit absolument garder une marge de manœuvre pour réglementer les conditions de travail du personnel des cliniques privées. Laisser la concurrence jouer signifie sans conteste une dégradation des conditions de travail et une impossibilité pour les salarié-e-s de faire valoir leurs revendications.</p> <p>Si l'État abandonne ce contrôle, c'est à coup sûr le personnel des hôpitaux publics qui en pâtira à moyen terme.</p>	<p>Les conditions sociales doivent être clairement définies, pour éviter que les nouvelles dispositions liées au traitement par cas n'entraînent une sous-enchère</p>	<p>Je ne pense pas qu'une intervention de l'État soit nécessaire sur ce segment du marché du travail, puisque le prix d'une prestation (forfait par cas) sera le même pour les hôpitaux tant privés que publics. Si les hôpitaux publics proposent alors des conditions de travail meilleures ou moins bonnes, cela se fera aux dépens de leur marge bénéficiaire. Le marché jouera son rôle, c'est pourquoi il n'y a certainement pas encore lieu d'intervenir à l'heure actuelle.</p>	<p>Pour moi il est clair que si l'État participe au financement des cliniques privées, il se doit aussi d'avoir certaines exigences envers elles. Il serait inadmissible que notre canton finance des cliniques privées qui nuiraient au secteur public de la santé et donc à nos hôpitaux publics. Je ne peux concevoir ces participations que dans le cadre de la répartition des centres de compétences et dans le but de rendre l'ensemble du système de santé plus efficient et dans la mesure du possible, plus économique. Je pense qu'il est indispensable que le secteur de la santé privé se dote d'une convention collective de travail qui s'inspire de la LPers (loi sur</p>	<p>Il y a ce bon et vieux principe : qui paie, commande. L'État a donc le devoir d'intervenir. Mais il y a aussi le principe de la libre concurrence pour lequel je me bats. Entre les deux, l'État doit assumer un rôle de surveillance afin d'éviter les abus.</p>	<p>Les cliniques privées sont soumises à moins de contraintes que les hôpitaux publics s'agissant du domaine des urgences et des permanences. Les horaires plus stables pour le personnel, peuvent donc expliquer en partie une éventuelle différence de rémunération. Avec le nouveau régime des soins, la notion de concurrence devrait toutefois s'estomper, dans la mesure où les prix pratiqués seront en principe forfaitaires dans tout le canton. Si l'État n'a en principe pas à s'immiscer dans la rémunération du secteur privé, cela n'exclut pas d'envisager un éventuel accord dans un esprit de partenariat.</p>

					<p>le personnel), loi cadre réglant déjà les conditions de travail du personnel de la santé du secteur public.</p> <p>Ainsi on évitera des pressions sur les salaires et les conditions de travail du personnel de la santé en général et on garantira une meilleure cohérence et harmonisation de l'ensemble du système. Pour terminer, la santé ne devrait pas être un business. Malheureusement cette dérive est déjà en partie la réalité dans notre pays. Je défends un système de santé dont l'objectif premier, reste de soigner et de soulager et non pas de générer des profits.</p>		
<p>Question 5 : L'avenir de l'école est un sujet de débat permanent. Quel rôle doivent jouer les enseignants dans la définition de l'école de demain ? Sont-ils suffisamment associés au débat selon vous ?</p>	<p>Aujourd'hui, l'école n'est plus seulement un lieu où l'on diffuse des savoirs mais également un lieu de formation à la citoyenneté. Oui, le corps enseignant doit être partie prenante dans les réformes institutionnelles. Je pense sincèrement que c'est le cas dans le canton de Fribourg. Justement, les tables rondes mises en place par la DICS, dans le cadre de l'élaboration de la loi sur la scolarité obligatoire, associent étroitement les représentants du corps enseignant et les impliquent aux côtés des différents partenaires.</p>	<p>Il me semble évident que les enseignant-e-s ne sont pas suffisamment intégrés dans les discussions qui touchent à l'avenir de l'école dans notre canton. Les enseignant-e-s sont «au front» tous les jours et perçoivent mieux que quiconque les enjeux de l'avenir de la formation. Il convient de leur donner un rôle de premier ordre dans l'ensemble des débats portant sur la mission et la définition de l'école de demain.</p>	<p>Les enseignants doivent être associés aux décisions organisationnelles et pédagogiques dans un débat constructif. La participation des personnes ayant l'expérience de terrain est indispensable à la définition de l'école de demain</p>	<p>Le personnel enseignant joue déjà bien son rôle à l'heure actuelle. La bonne appréciation du système de formation fribourgeois l'atteste par ailleurs. A l'avenir, il s'agira plutôt de permettre au personnel enseignant de revenir à sa fonction principale, qui est de transmettre un savoir, plutôt que de prendre en charge des tâches éducatives. Dans ce domaine, il s'agit d'interpeller les parents et de les rendre attentifs à leurs responsabilités. A ce sujet, un échange permanent entre le personnel enseignant et le législateur me semble indispensable, y compris à l'avenir.</p>	<p>Les enseignantes et enseignants sont en première ligne. Notre société attend d'eux souvent beaucoup plus que le simple fait d'enseigner. Ils devraient aussi, éduquer à la place des parents, permettre l'intégration, transmettre les «valeurs» et ce à contre-courant d'une société qui mercantilise à peu près tout, écouter, conseiller les parents et les aider dans leurs difficultés et enseigner aux enfants le respect de l'environnement. Les attentes envers nos enseignantes et enseignants sont énormes ! Elles/ils vivent au quotidien l'évolution de la société. Il serait très regrettable de se passer de leurs observations, expériences, constats et conseils. Il faut donc les intégrer dans le débat et leur donner la possibilité de participer à la définition de l'école, à la création des outils pédagogiques, ainsi qu'à l'élaboration des programmes d'enseignement de demain.</p>	<p>Les échos que j'ai pu recueillir me font dire qu'aujourd'hui, avec l'introduction des responsables d'établissement, la situation des enseignants est satisfaisante ; le dialogue avec les communes est meilleur. L'école qui, demain toujours, doit poursuivre son adaptation à l'évolution de la société, ne peut laisser ses principaux acteurs sur le bord du chemin. Le dialogue avec les enseignants doit donc se poursuivre.</p>	<p>La qualité de l'école doit être un sujet permanent de réflexion, auquel tous les partenaires doivent être associés. Comme président du comité d'école du CO de la Gruyère et du comité d'école du Collège du Sud, je peux confirmer l'importance de l'apport des enseignants dans l'évolution du fonctionnement et des structures scolaires. Si les valeurs participatives doivent être renforcées, il est admis néanmoins qu'il appartient, le moment venu, aux autorités scolaires compétentes, de faire des choix et de prendre leurs responsabilités.</p>